



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

La Ministre

Paris le

07 MAI 2019

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de vos inquiétudes des missions locales sur leur financement. Je souhaite par ce courrier répondre à vos préoccupations et reprendre les éléments de clarification nécessaires.

En premier lieu, je tiens à souligner l'effort financier de l'Etat en faveur des missions locales dans un contexte difficile des dépenses publiques, avec un maintien (-1%) de l'enveloppe globale dédiée à l'accompagnement en loi de finances initiale. J'ai fait également le choix d'appliquer un taux de réserve réduit de 1,7 % à l'enveloppe des missions locales au lieu de la règle générale de 3 %. Au global, la situation est bien celle d'une quasi-stabilité des moyens (-2%), sachant que le montant des enveloppes entre régions et entre missions locales varie selon la prise en compte des résultats 2018 et les nécessités de rééquilibrage.

En second lieu, le processus de conventionnement au niveau local a été marqué par un décalage national d'un mois au démarrage qui s'est répercuté sur le versement des avances. Ce versement a été d'autant plus retardé que nombre de présidents refusaient de signer la convention, préalable à tout versement. La situation est désormais régulée et les Directe sont en veille sur les situations les plus délicates en lien avec les directeurs régionaux des finances.

Enfin, j'ai souhaité mettre en œuvre, dans le cadre de la nouvelle stratégie pluriannuelle de performance des missions locales (conventions pluriannuelles 2019-2022), une globalisation des crédits (globalisation de la subvention socle et des crédits de l'accompagnement Garantie jeunes), simplificatrice et vertueuse dans son principe. Mais je comprends que, pour 2019, le mécanisme de mise en œuvre puisse générer des difficultés ponctuelles attachées au mode de comptabilisation des crédits Garantie jeunes pratiqué par la quasi-totalité des missions locales malgré les recommandations des commissaires aux comptes.

Monsieur Jean-Patrick GILLE
Président de l'UNML
3 rue de Metz
75010 Paris

Aussi, j'ai décidé de procéder, en octobre prochain, à un versement exceptionnel qui constituera un « solde de tout compte » au titre de la Garantie jeunes, visant à mettre fin au système spécifique de financement construit depuis l'origine selon le principe d'une cohorte dont le parcours se déroule à cheval sur deux ans. Le montant du versement s'effectuera, au plus près du réel, avec l'application des critères utilisés jusqu'alors pour les soldes Garantie jeunes (prévision d'entrées en Garantie jeunes en fin d'année calculée sur la base des entrées réalisées en septembre 2019, application du taux de sorties positives constaté sur la base du contrôle de service fait réalisé à l'été 2019).

Cette mesure permettra de solder le précédent système et d'entrer pleinement dans le système globalisé à compter de 2020. Celui-ci apportera ainsi pleinement ses effets, soit une sécurisation des activités des missions locales par l'intégration pérenne de l'accompagnement de la Garantie jeunes dans le socle de l'offre de service des missions locales qui intégrera une part performance comme pour tous les opérateurs, mais aussi une simplification des circuits et des processus, donc un allègement des charges administratives des missions locales (1 convention au lieu de 2, 2 versements de crédits au lieu de 5 en 2018). La globalisation permettra également d'introduire plus de souplesse de gestion et une approche décloisonnée des dispositifs. C'est une avancée importante, en termes de visibilité, de sécurité financière, et donc d'efficacité déployée dans le temps pour les missions locales.

Je profite de ce courrier pour rappeler l'importance des missions locales dans la mise en œuvre des orientations du Gouvernement en matière d'insertion des jeunes : un rôle permanent pour proposer à chaque jeune une réponse à son besoin et construire avec lui son projet, pour orienter et accompagner les jeunes vers les formations développées via les Pactes régionaux, vers l'apprentissage, vers la Garantie jeunes mais aussi les écoles de la deuxième chance, les centres de l'Epide et l'ensemble des solutions « 2^{ème} chance », et demain, pour mettre en œuvre l'obligation de formation des 16-18 ans et travailler avec les Départements pour accompagner les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance.

Ces préoccupations seront au cœur de la stratégie pluriannuelle de performance des missions locales de 2019-2022. Je sais pouvoir compter sur vous pour les mettre en œuvre et sur chacune des missions locales afin de toujours mieux répondre au mieux aux besoins des jeunes sur les territoires.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de porter à la connaissance des présidents des missions locales le présent courrier et je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Muriel PENICAUD